



ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Justificatif de parution sur lyoncapitale.fr

Téléchargé le 09 / 02 / 2026 à 03:25

Date de publication : jeudi 24 juillet 2025 à 07:21

Type : Constitution SASU

Localisation : 26 - Drôme

Support de parution : LyonCapitale.fr

Aux termes d'un acte SSP en date du 22 juillet 2025, il a été constitué une société :

Dénomination sociale :

SOLGES AGRIPV 3

Siège social : ZA Les Plaines – 95 rue de l'industrie – 26320 Saint-Marcel-lès-Valence

Forme : SASU

Capital : 100 Euros

Objet social : La Société a pour objet, en France et à l'étranger, soit directement, soit indirectement, notamment par l'intermédiaire de filiales ou participations : La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres. Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, mobilières ou immobilières, commerciales, financières ou industrielles et dans toutes entreprises commerciales pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Président : SAS GROUPE SOLGES ENERGY, au capital social de 3.289.898,00 Euros, dont le siège social est situé au 95 RUE DE L'INDUSTRIE, 26320 SAINT-MARCEL-LES-VALENCE France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 978 276 848.

Admission aux assemblées : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Romans.

Vous pouvez consulter l'annonce à l'adresse suivante :

<https://annonces-legales.lyoncapitale.fr/annonce/fd5c3959-7bb6-47c0-997f-389664c3a5fd-form-instance>

S.A.S. au capital de 1 000 000 € - 489 069 856 RCS Nanterre
Siège social : 41, rue du Capitaine Guynemer – 92925 La Défense Cedex